

Département du  
**Bas-Rhin**  
\* \* \*  
Arrondissement de  
**Saverne**  
\* \* \*  
Nombre des conseillers élus  
**15**  
Conseillers en fonction  
**15**  
Conseillers présents  
**10**

## COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

### Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

*Le 29 octobre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 20 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.*

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Véronique HEIM, Madeleine HEITMANN, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusés : Pascal BAUER, Christian HUFSCHEMITT (pouvoir à Philippe GARTISER), François LUTZ (pouvoir à Andrée VOITURIER).

Absents : Laurent HENRY, Claude SCHMID.

## **1. PRÉSENTATION DE L'ANIMATRICE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Mlle Sandrine FARCI, animatrice jeunesse nouvellement nommée par la communauté de communes du Kochersberg, présente son activité et son action à venir en matière de solidarité, d'engagement et de citoyenneté des jeunes du territoire.

## **2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain appartenant à un agriculteur de la commune.

## **3. AMÉNAGEMENT FONCIER**

M. le Maire présente la prochaine étape dans le cadre de l'aménagement foncier, qui consiste à attribuer un nombre de points à chaque terrain, ce qui permettra ensuite de les réattribuer de façons à ce que les propriétaires ne perdent pas de points.

## **4. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SOCOS**

M. le Maire présente au conseil municipal les conventions d'occupation temporaire déposée par la SOCOS, l'installation du chantier du COS, ainsi que le bulletin de prise de possession anticipée de terrains. Dans la mesure où les travaux ont déjà débuté, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces documents et n'autorise pas le Maire à les signer.

## **5. INAUGURATION OMBRIÈRE**

M. le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie d'inauguration de l'ombrière en présence de Mme Martine Wonner, députée, aura lieu samedi 17 novembre à 10 h 30, au parc de la Souffel

## **6. PLUi**

M. le Maire informe le conseil municipal que le registre de consultation du public pour l'élaboration du PLUi est encore consultable en mairie jusqu'au 31 décembre 2018. Au-delà de cette date, les observations du public ne seront plus prises en compte.

## **7. DÉCISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Crédits à ouvrir :

Chapitre	Article	Montant
65 : Autres charges de gestion courante	65888 : Autres charges diverses de gestion courante	+ 300.00 €

- Crédits à réduire :

Chapitre	Article	Montant
65 : Autres charges de gestion courante	6535 : Formation	- 300.00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Crédits à ouvrir :

Chapitre	Article	Montant
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	21318 : Autres bâtiments publics	+ 50.00 €

- Crédits à réduire:

Chapitre	Article	Montant
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	2188 : Autres immobilisations corporelles	- 50.00 €

## 8. AIDE AUX LICENCES SPORTIVES

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2017 fixant à 4 €/ enfant l'aide à la licence sportive ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer les montants suivants au titre de la licence sportive pour l'exercice 2018 :

- Section Badminton de la Klamm : 144 €
- Section Volley de la Klamm : 84 €
- TCOS : 324 €
- FCSO : 192 €.

## 9. CRÉATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'agent des espaces verts à temps complet, en qualité de non titulaire ;

**PRECISE** que les attributions consisteront à :

- La création et l'entretien des espaces verts et des espaces fleuris de la commune,
- L'entretien de la voirie,
- Assister l'équipe d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux ;

**FIXE** la rémunération sur la base de l'indice brut : 352, indice majoré : 329 ;

**DIT QUE** le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi (contrat d'un an renouvelable 1 fois).

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### Commémoration du 11 novembre

La cérémonie cantonale aura lieu à Pfettisheim le 10 novembre à 18 h 30.

Des lanternes avec des bougies seront posées sur les monuments aux Morts de la commune afin de célébrer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale, à 9 h à Offenheim et à 9 h 30 à Stutzheim

*La séance est levée à 22 h 20.*